

Charte Achats Responsables

Préambule

Le positionnement et l'exposition internationale d'ALTEN sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies lui confèrent une responsabilité envers l'ensemble de ses parties prenantes. Depuis quelques années, le Groupe a ainsi inscrit l'Éthique et le Développement Durable au cœur de sa stratégie, afin que tous les collaborateurs adhèrent et s'inscrivent dans le respect des valeurs du Groupe : développement des valeurs humaines, culture ingénieur, et recherche d'une croissance rentable et durable.

Les axes stratégiques de la démarche Développement Durable d'ALTEN ont été structurés en cohérence avec ces valeurs et organisés autour des trois piliers suivants :

- Un employeur accélérateur de carrière;
- Un stimulateur d'innovation;
- Un partenaire responsable.

Le Groupe s'engage également à promouvoir cette stratégie dans l'ensemble de sa sphère d'influence. Au travers de la présente Charte, ALTEN invite l'ensemble de ses fournisseurs et partenaires à s'associer à cette démarche et à agir à ses côtés dans une optique d'amélioration continue.

Charte Achats Responsables

ENGAGEMENTS D'ALLEN ENVERS SES FOURNISSEURS

ALLEN s'engage à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

ALLEN a l'ambition de travailler avec les meilleurs fournisseurs du marché, permettant une qualité de services élevée et des coûts maîtrisés tout en proposant des solutions innovantes.

Dans le cadre de ses référencements et relations commerciales vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants, ALLEN respecte un principe directeur fondé sur le partenariat, l'éthique, la loyauté et l'intégrité.

La politique et les pratiques Achats du groupe ALLEN veillent aux fondamentaux d'équité de traitement, d'indépendance, de lutte contre les malversations, de transparence dans ses choix et décisions, et d'amélioration continue réciproque dans l'intérêt commun.

ALLEN s'engage à agir dans le respect des réglementations en vigueur, et à porter ces valeurs et principes auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

OBLIGATIONS DES FOURNISSEURS

En signant la présente Charte, les fournisseurs du groupe ALLEN s'engagent à se conformer aux dispositions du Pacte Mondial et de l'Organisation Internationale du Travail, aux réglementations nationales et internationales en vigueur. Ils s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer du respect des principes énoncés dans cette Charte.

Droits de l'Homme

Les fournisseurs s'engageront à respecter et à promouvoir les directives internationales relatives aux droits de l'Homme. Ils veilleront notamment à ne pas se rendre complices de violations de ces droits fondamentaux.

Travail des enfants

Les fournisseurs contribueront à l'abolition effective du travail des enfants. Ils s'engagent à respecter la limite d'âge légal d'embauche définie dans le pays, et, quelle que soit cette législation, ne jamais faire travailler d'enfant de moins de 15 ans.

Travail forcé et obligatoire

Les fournisseurs veilleront à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. Tout travail devra être volontaire et les travailleurs devront être libres de quitter leur travail ou de mettre fin à leur embauche avec un motif raisonnable.

Charte Achats Responsables

Discriminations

Les fournisseurs lutteront contre toutes les formes de discrimination notamment liées au genre, à l'origine, à la religion, au handicap ou à l'appartenance politique et s'engageront à favoriser la diversité culturelle.

Lutte contre la corruption

Les fournisseurs s'engageront à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Ils n'offriront, directement ou indirectement, aucun avantage quelconque, pécuniaire ou autre, aux acheteurs du Groupe. Les invitations et cadeaux resteront dans des limites acceptables, tant au regard des usages que des législations anticorruption, et ne créeront jamais d'obligations de celui qui reçoit vis-à-vis de celui qui offre.

Santé et sécurité

Les fournisseurs veilleront à la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs en leur offrant un environnement respectant des normes locales et internationales en vigueur en matière de santé et sécurité au travail.

Rémunérations

Les fournisseurs respecteront les réglementations nationales concernant le salaire minimum et le principe d'égalité de rémunération.

Liberté d'association et négociation collective

Les fournisseurs du groupe ALTEN s'engageront à respecter le droit des travailleurs de s'associer librement et à reconnaître le droit de négociation collective.

Environnement

Les fournisseurs respecteront l'ensemble des lois et réglementations environnementales en vigueur. Ils s'engagent à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. Ils s'efforcent de réduire leur empreinte environnementale directe et indirecte, en développant notamment des initiatives en faveur d'une plus grande responsabilité en matière environnementale, via l'écoconception ou la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Charte Achats Responsables

MISE EN ŒUVRE ET AMÉLIORATION CONTINUE

La présente Charte fait partie intégrante des Conditions générales d'Achats, et s'applique à l'ensemble des fournisseurs du groupe ALTEN. Le Groupe souhaite promouvoir les clauses sociales et environnementales et demande à ses fournisseurs de présenter leurs actions de Responsabilité Sociétale des Entreprises et de les valoriser comme des avantages compétitifs.

Les fournisseurs s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au respect des principes énoncés et à relayer ces dispositions à leurs propres fournisseurs, y compris dans les pays non signataires des conventions de l'Organisation Internationale du Travail où ils seraient amenés à travailler.

ALTEN se réserve le droit d'effectuer des audits.

Dans l'éventualité où toute pratique en désaccord avec les principes soutenus dans la présente Charte serait détectée, ALTEN se réserve le droit de demander au prestataire de mettre en place des actions correctrices ou de mettre fin sans préavis à toute relation commerciale.

Simon AZOULAY
Président Directeur Général



SIGNATURE

Nous confirmons par la présente :

- que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables du groupe ALTEN ;
- que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, l'arrêt des relations commerciales ;
- que nous informerons par conséquent tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Date : / /

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Signature :

